

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10/07/ 2020**

Affiché du 16/07/2020 au 15/08/2020

L'an deux mil vingt le dix juillet à 10h15, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à la salle de la cantine pour des raisons de salubrité publique compte tenu de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Michel **ICART**, maire.

Date de la convocation : le 3 juillet 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents : Michel **ICART**, maire – Olivier **FERNANDEZ** adjoint - Claude **HARTZ-PEYRAT**, adjointe – Pierre **SUTRA** – Delphine **CARTA**.

Absents ayant donné procuration : François **GUILHEM** procuration à Pierre **SUTRA** – Bernard **BRUNEL** procuration à Michel **ICART** – Emilie **PIFFERO** procuration à Olivier **FERNANDEZ** – Nadine **ESTAQUE** procuration à Michel **ICART** – Emmanuelle **SARRAMALHO** procuration à Claude **HARTZ-PEYRAT** – Laure **GERARD** procuration à Delphine **CARTA**.

Secrétaire de séance : Claude **HARTZ-PEYRAT**

Michel ICART ouvre la séance à 10 heures 15.

1/ Décision de tenir à huis clos le conseil municipal pour raisons sanitaires

Le Maire propose au conseil municipal de tenir l'intégralité de la séance du conseil municipal de ce jour à huis clos, pour des raisons de salubrité publique compte tenu de la situation d'état d'urgence sanitaire actuelle liée à l'épidémie de Covid-19.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Delphine **CARTA** souhaite que sa demande faite lors de ce conseil pour une participation de la commune au financement de la piste de Régudé puisse être reprise au compte rendu.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2020 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3/ Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs

Le Maire rappelle que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Finances Publiques. Cette désignation se fera à partir d'une liste de présentation établie par le conseil municipal qui comporte 24 noms, soit 12 pour les commissaires titulaires et 12 pour les suppléants.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Fixation du prix des repas pour la restauration scolaire du 01/08/2020 au 31/07/2021

Le prix du repas livré par CASTA reste inchangé soit 4,40 euros pour les enfants et 5,40 euros pour repas exceptionnel ou adulte. Le maire propose de fixer les prix des repas pour les familles pour la période du 01/08/2020 au 31/07/2021 au même tarif que l'année scolaire précédente à savoir :

- repas enfant forfait : 2,20 €,
- repas enfant occasionnel : 4,40 €,
- repas exceptionnel ou adulte : 5,40 €.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5/ Demande de subvention pour l'achat de matériel sportif pour l'école

La demande de l'école pour l'achat de matériel sportif est de 463,80 euros hors taxes. Le Maire propose de demander au Conseil Départemental une subvention de 50% du montant hors taxes soit 231,90 euros. La mairie financera les 231,90 euros restant.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6/ Délégués titulaires et suppléants au sein de l'Agedi

Claude HARTZ PEYRAT est désignée comme représentante de la commune à l'Agedi.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7/ Modification du pacte fiscal passé avec la CCCP

Le conseil municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le 1 bis du V.

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées du 3 juillet 2020.

Et après en avoir délibéré,

Approuve l'attribution de compensation de la commune de Soulan de 84 597 euros, correspondant à 43 457 euros avant pacte fiscal et à 41 140 euros de majoration au titre du pacte fiscal.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8/ Modification règlement intérieur

Le maire rappelle que le règlement intérieur a été adopté le 21 novembre 2014 par délibération N° 2014-57 et précise que la nouvelle équipe municipale a souhaité le mettre à jour et le modifier pour l'adapter aux besoins de fonctionnement des services.

Il précise que ce document doit-être soumis au préalable et avant toute approbation par le conseil à la Commission Technique pour avis.

Vote = Pour 11 Contre : 0 Abstention : 0

9/ Décisions modificatives (DM)

Vote de crédits supplémentaires 2020 – Notification subvention FDAL : Installation de deux réserves DECI – PR1

Le maire rappelle au conseil la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental pour l'année 2020 et précise que la notification vient de nous parvenir. Il propose la prise en compte suivante :

En dépense : article-opération (21568-115) chapitre 21 : 9 700 euros

En recettes : article-opération (1323-115) chapitre 13 : 9 700 euros.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Vote de crédits supplémentaires 2020 – Notification subvention FDAL : Travaux de voirie 2020 –

Le maire rappelle au conseil la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental pour l'année 2020 et précise que la notification vient de nous parvenir. Il propose la prise en compte suivante :

En dépense : article-opération (2151-116) chapitre 21 : 11 000 euros

En recettes : article-opération (1323-116) chapitre 13 : 11 000 euros.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

10/ Motion pour le maintien de la trésorerie d'Oust-Massat

Le Maire propose de voter une motion pour le maintien de la proximité de la trésorerie.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

11/ Questions diverses

Pierre Sutra propose un accès aux sanitaires de l'école durant la période estivale. Le conseil émet un avis favorable.

Delphine CARTA rappelle sa demande faite au titre de l'AFP de Régudé concernant une participation financière de la commune aux travaux remise en état de la piste de Régudé à partir de la source jusqu'au fond de l'AFP, soit environ 950 mètres. Le Maire indique que cette demande sera traitée lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le secrétaire de séance : Claude HARTZ-PEYRAT